

que sa fille, par ceux qui avaient failli les massacrer, le pilote Bernard reçut du roi des lettres de noblesse, et de ses concitoyens un compas d'honneur, avec le commandement des gardes-côtes.

Un mois après, effectuant l'échange si désiré, Luc prit ses grades à Caen, à la place de son frère; puis il devint l'heureux époux de Marie-Ange Bernard, et il alla occuper le consulat de Malgues, en Espagne.

Et Mme de La Bourdonnais ? et l'Indienne ? Animé par leur double souvenir, qu'une étrange passion mêlait dans son cœur, René Du Guay-Trouin se couvrit de gloire sur toutes les mers. En moins de deux ans, il enleva plus de trente vaisseaux à l'Angleterre et à la Hollande. Il devint l'orgueil de son pays, l'admiration de ses rivaux, et la terreur des ennemis de la France.

A chaque victoire, une lettre de l'ange gardien lui disait: « Courage ! je vous admire comme je vous aime ! Vous touchez au terme de vos épreuves... »

Prisonnier des Anglais à Plymouth, il fut miraculeusement délivré par une jolie marchande, qui séduisit l'officier chargé de sa garde. Encore un acte de l'inconnue, qui trouvait partout des agents de sa volonté !

Cependant René attendait toujours cette récompense royale, dont une récompense plus douce levait être la suite...

— Quand vous serez capitaine des vaisseaux du roi ! se répétait-il en couvant des yeux le médaillon qui renfermait le secret de son destin.

Il l'avait porté religieusement, depuis le bal masqué, attaché sur son cœur à la chaîne d'or de Mme de La Bourdonnais.

Un jour, enfin, qu'il était à Saint-Malo, convalescent d'une blessure, son frère Luc, le seul confident de ses espérances, entra dans sa chambre avec Marie-Ange et un enfant joli comme l'amour... René, qui les croyait à Malgues, se jeta tout étonné dans leurs bras.

— Nous te surprenons à notre tour, dit le cousin; nous arrivons d'Espagne, comme tu revenais autrefois de l'Université. J'ai traversé Paris, frère; j'ai vu Louis XIV à Versailles... Voilà ce qu'il m'a chargé de te remettre.

Du Guay ouvrit une longue caisse dorée, portant le soleil du grand roi... et y trouva une magnifique épée, enveloppée dans un brevet de capitaine de vaisseau.

— Enfin ! enfin ! s'écria-t-il radieux, les mains levées au ciel.

Et tirant le médaillon de sa poitrine, il en fit sauter la couvercle d'or.

Il poussa en même temps une exclamation de surprise, de joie, de délire...

C'était le portrait de Mme de La Bourdonnais !

Ainsi la comtesse et l'Indienne ne faisaient qu'un... Mais comment expliquer cette charmante énigme ?

— Tu en trouveras sans doute le mot, reprit Luc, dans cette lettre que Mme de La Bourdonnais m'a confiée pour toi.

René lut, à travers ses larmes, d'une voix étouffée par l'émotion :

Paris, 8 janvier 1692.

« Ma vie vous appartient depuis que vous l'avez sauvée à Dinard ; mais je n'ai pas voulu vous la donner comme une faveur aux yeux du monde. Je vous ai étudié doublement au bal de votre père, d'abord en feignant de ne pas vous reconnaître, puis en me cachant sous un costume indien, quand vous me croyiez partie pour mes terres... Je vous ai ouvert le chemin de la gloire et vous l'avez désignée pour but ; vous l'avez atteint et dépassé... C'est à vous maintenant de m'élever à vous... Je vous attends... »

GABRIELLE.

Un quart d'heure après, Du Guay-Trouin volait à Paris. Mais tant de bonheur devait avoir un horrible réveil !

Le futur époux de Mme de La Bourdonnais la trouva mourante d'une fluxion de poitrine.

— No me plaignez pas, lui dit-elle, à son dernier soupir, j'ai gagné cette maladie en allant demander au roi votre brevet de capitaine de vaisseau. Sa Majesté a daigné me faire monter dans son carrosse, toutes les portières étaient ouvertes (1) ; le froid m'a anéanti le cœur, et je meurs pour vous ; si je n'ai pu vous donner la femme qui vous aimait le mieux, j'ai du moins donné à la France un de ses plus grands hommes... Jurez-moi, ajouta-t-elle en souriant encore, de vivre pour mon souvenir, et de ne pas pousser que la mer... comme le duc de Vendôme...

Le baiser de l'éternel adieu fut le sceau de ce serment ; — Du Guay-Trouin le tint sans regret jusqu'à sa mort.

On sait quelles immortelles victoires furent les dignes filles de son mariage avec la mer ! Il le couronna par la prise de Rio-Janeiro, la plus brillante et la plus riche conquête de la marine française. Une vie noblement exemplaire expia les égarements de sa première jeunesse. Enfin il mourut, chargé de vertus et d'honneurs, lieutenant-général des armées navales, commandeur de l'ordre royal de Saint-Louis, membre du conseil royal de l'Amirauté, du Conseil de la Compagnie des Indes, etc., — laissant à la France un des noms les plus glorieux, et peut-être le plus pur du grand siècle de Louis XIV.

PITRE-CHEVALIER.

FIN.

(1) Voir les *Mémoires de Saint-Simon* sur cette impitoyable habitude du grand roi.

ANALYSE

De la traite d'économie Politique de J. Bte. Say.

LIVRE PREMIER.

DE LA PRODUCTION DES RICHESSES.

CHAPITRE TRENTÉ.

Des signes représentatifs de la Monnaie.

§ 1. — Des billets à ordre et des lettres de change.

Un billet à ordre, une lettre de change, sont des obligations contractées de payer ou de faire payer une somme, soit dans un autre pays, soit dans un autre lieu.

Le droit attaché à ce mandat (quoique sa valeur ne soit pas exigible à l'instant et au lieu où l'on est) lui donne néanmoins une valeur actuelle plus ou moins forte. Ainsi un effet de commerce de cent francs, payable à Paris dans deux mois, se négociera, ou si l'on veut, se vendra pour le prix de 99 francs; une lettre de change de pareille somme, payable à Marseille au bout du même espace de temps, vaudra actuellement à Paris peut-être 98 francs.

Déjà qu'une lettre de change ou un billet, en vertu de leur valeur future, ont une valeur actuelle, ils peuvent être employés en guise de monnaie dans toute espèce d'achats, aussi la plupart des grandes transactions du commerce se règlent avec des lettres de change.

Quelquefois la qualité qu'a une lettre de change d'être payable dans un autre lieu, loin de diminuer sa valeur l'augmente. Cela tient aux convenances et à la situation du commerce. Si le commerce de Paris a beaucoup de piemens à faire à Londres, on consentira à donner à Paris, pour une lettre de change sur Londres, plus d'argent qu'on n'en touchera à Londres au moyen de ce papier. C'est ce qu'on appelle le *course de change*, qui n'est autre chose que la quantité de métal précieux que l'on consent à donner, pour acquiescer le droit de toucher une certaine quantité du même métal dans un autre lieu. La qualité qu'a le métal d'exister dans tel endroit, lui donne ou lui ôte de la valeur, comparativement au même métal qui existe dans un autre endroit.

Un pays, la France par exemple, a le change en sa faveur, lorsqu'on donne en France un peu moins de métal précieux qu'on ne recevra dans l'étranger avec la lettre de change qu'on acquiesce; ou bien lorsqu'on donne dans l'étranger un peu plus de métal qu'on n'en touchera en France, au moyen d'une lettre de change sur la France. La différence n'est jamais bien considérable; elle ne peut pas excéder les frais du transport des métaux précieux; car, si la personne étrangère qui a besoin d'une somme à Paris pour y faire un paiement, pouvait y faire parvenir cette somme en nature à moins de frais que le cours du change ne lui donne de perte, elle enverrait la somme en nature. Dans les frais sont compris le transport, les risques du transport, et les frais de contrebande s'il y a prohibition. Les frais de contrebande sont d'autant plus élevés, que la communication est plus difficile. Tous ces risques s'évaluent par des assurances.

Quelques personnes s'imaginent qu'il est possible de payer tout ce qu'on doit aux étrangers avec des lettres de change; et en conséquence on a vu adopter ou provoquer des mesures pour favoriser cette prétendue manière de s'acquiescer. C'est une pure folie. Une lettre de change n'a aucune valeur intrinsèque. On ne tire une lettre de change sur une ville qu'autant que la somme vous est due dans cette ville, et la somme ne vous y est due qu'autant que vous y avez fait parvenir une valeur réelle équivalente. Ainsi les importations d'un état ne peuvent être soldées que par des exportations, et réciproquement. Les lettres de change ne sont que le signe de ce qui est dû; c'est-à-dire, que les négociants d'un pays ne peuvent tirer des lettres de change sur ceux d'un autre pays, que pour le montant des marchandises, l'or et l'argent compris, qu'ils y ont envoyés directement ou indirectement. Si un pays, la France par exemple, a envoyé dans un autre pays, comme l'Allemagne, des marchandises pour une valeur de dix millions, et que l'Allemagne nous en ait envoyé pour douze millions, nous pouvons nous acquiescer jusqu'à concurrence de dix millions avec des lettres de change représentant la valeur de ce que nous avons envoyé; mais nous ne saurions nous acquiescer de la même manière des deux millions qui restent; à moins que ce ne soit en lettres de change sur un troisième pays, sur l'Italie, par exemple, où nous aurions envoyé des marchandises pour une valeur équivalente.

Il y a, à la vérité, des traites que les banquiers appellent *papier de circulation*, dont le montant présente aucune valeur réelle. Un négociant de Paris s'entend avec un négociant de Hambourg, et fournit sur lui des lettres de change, que ce dernier acquiesce en vendant à son tour à Hambourg des lettres de change sur son correspondant de Paris. Tout le temps que ces traites ont été entre les mains d'un tiers, cette tierce personne a fait l'avance de leur valeur. Négocier des lettres de change de circulation est une manière d'emprunter d'une manière assez coûteuse; car elle force à payer, outre l'escompte, c'est-à-dire la perte que subit ce papier en raison de l'éloignement de son échéance, une autre perte résultant de la commission du banquier, du courtage et des autres frais de cette opération. De semblables lettres de change ne peuvent en aucune manière solder les dettes d'un pays envers un autre; les traites sont réciproques et se balancent mutuellement. Celles de Hambourg doivent égaler celles de Paris, puisqu'elles doivent servir à les payer; les se-

condes détruisent les premières, et le résultat est nul.

On voit qu'un pays n'a de moyen de s'acquiescer envers un autre, qu'en lui envoyant des valeurs réelles, c'est-à-dire des marchandises (et sous cette dénomination sont compris les métaux précieux) pour une valeur égale à celle qu'il en a reçue. S'il n'envoie pas directement des valeurs effectives en quantité suffisante pour solder ce qu'il a acheté, il les envoie à une troisième nation, qui les fait passer à la première en produit de son industrie. Comment acquiescions-nous les chanvres et les bois de construction que nous tirons de la Russie? En envoyant des vins, des eaux-de-vie, des étoffes de soie, non seulement en Russie, mais encore à Amsterdam, à Hambourg, qui à leur tour, envoient en Russie des denrées coloniales et d'autres produits de leur commerce.

L'ambition ordinaire des gouvernements est que les métaux précieux entrent pour le plus possible dans les envois de marchandises faits par les échanges, et pour le moins possible dans les envois qu'on fait aux étrangers. Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer, en parlant de ce qu'on nomme improprement *balance du commerce*, que s'il convenait au négociant de notre pays d'envoyer des métaux précieux dans l'étranger plutôt que toute autre marchandise, il est aussi de l'intérêt de notre pays que ce négociant envoie en échange les métaux précieux qu'il reçoit; car l'état ne gagne et ne perd que par le canal de ses citoyens; et, par rapport à l'étranger, ce qui convient le mieux au citoyen, convient par conséquent mieux à la nation; ainsi quand on met des entraves à l'exportation que les particuliers sentent tentés de faire de métaux précieux, on ne fait autre chose que les forcer à remplacer cet envoi par un autre moins profitable pour eux et pour l'état.

(A continuer.)

condes détruisent les premières, et le résultat est nul.

On voit qu'un pays n'a de moyen de s'acquiescer envers un autre, qu'en lui envoyant des valeurs réelles, c'est-à-dire des marchandises (et sous cette dénomination sont compris les métaux précieux) pour une valeur égale à celle qu'il en a reçue. S'il n'envoie pas directement des valeurs effectives en quantité suffisante pour solder ce qu'il a acheté, il les envoie à une troisième nation, qui les fait passer à la première en produit de son industrie. Comment acquiescions-nous les chanvres et les bois de construction que nous tirons de la Russie? En envoyant des vins, des eaux-de-vie, des étoffes de soie, non seulement en Russie, mais encore à Amsterdam, à Hambourg, qui à leur tour, envoient en Russie des denrées coloniales et d'autres produits de leur commerce.

L'ambition ordinaire des gouvernements est que les métaux précieux entrent pour le plus possible dans les envois de marchandises faits par les échanges, et pour le moins possible dans les envois qu'on fait aux étrangers. Nous avons déjà eu l'occasion de remarquer, en parlant de ce qu'on nomme improprement *balance du commerce*, que s'il convenait au négociant de notre pays d'envoyer des métaux précieux dans l'étranger plutôt que toute autre marchandise, il est aussi de l'intérêt de notre pays que ce négociant envoie en échange les métaux précieux qu'il reçoit; car l'état ne gagne et ne perd que par le canal de ses citoyens; et, par rapport à l'étranger, ce qui convient le mieux au citoyen, convient par conséquent mieux à la nation; ainsi quand on met des entraves à l'exportation que les particuliers sentent tentés de faire de métaux précieux, on ne fait autre chose que les forcer à remplacer cet envoi par un autre moins profitable pour eux et pour l'état.

(A continuer.)



LA REVUE CANADIENNE.

MONTREAL, 1ER DECEMBRE, 1846.

LA GAZETTE DES TROIS-RIVIERES ET SON REDACTEUR L. G. DUVAL.

Nous savons tout le bien que le journalisme peut faire en Canada, et sachant cela, nous avons toujours vu avec plaisir l'établissement de nouvelles feuilles périodiques. Mais nous devons dire, qu'il est en cette province, une *petite* feuille qui dès son apparition au jour de la publication, nous a causé le plus grand dégoût, et nous a fait concevoir le plus souverain mépris pour celui qui l'a fondée; nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette feuille, c'est la *Gazette des Trois-Rivières* et son propriétaire rédacteur, M. L. G. Duval, avocat, régisseur, etc., etc.

M. Duval a fait le journal le plus insignifiant, le plus insipide qu'il soit possible d'imaginer, qui ne peut instruire ou éclairer le peuple parce qu'il ne contient rien d'instructif ou d'intéressant, qui n'appartient à aucun parti, qui ne représente aucun principe, enfin un journal qui n'a aucune valeur quelconque, aucun intérêt, aucune teneur à la considération, aux sympathies et à l'encouragement des Canadiens. A quoi sert une pareille feuille? C'est là la question qui se fait à eux-mêmes tous ceux qui voient la *Gazette des Trois-Rivières*. Peut-elle produire quelque bien? aucun, puisqu'elle n'instruit pas, peut-elle faire autre chose que de jeter du discrédit sur la presse Canadienne-Française et sur la population entière? Oui, elle peut faire autre chose et elle veut faire autre chose.

Pour sortir de son insignifiance et de son obscurité, la *Gazette des Trois-Rivières* s'est imaginée que le meilleur moyen était de s'attacher au parti populaire, à ceux qui représentent la majorité de la population Canadienne-Française, à ses chefs, à ses organes. La *Gazette des Trois-Rivières*, et son rédacteur savent que sous le régime actuel, toutes les déflections ont leurs récompenses. Les dernières nominations lui ont rappelé la sienne, que le régime de corruption existe encore, que les *primes d'encouragement* continuent à enrichir les trublans. C'est pourquoi il s'est mis à l'œuvre avec l'espoir certain qu'en servant un si bon maître que le ministère actuel, on n'oublierait pas ses services. C'est bien le cas de dire, tel maître, tel valet.

La *Gazette des Trois-Rivières* dès ses premiers numéros a prouvé à tout le monde, son objet et son but. Elle s'est attaquée de suite aux principes les plus sacrés, aux choses les mieux reconnues et respectées, aux hommes les plus recommandables. Nous avons signalés déjà plusieurs fois les fautes graves de l'insupportable *petit* journal, ses insultes sortées, ses insinuations éhébérantes, faites seulement dans le but de jeter la division parmi le peuple canadien. Ce n'est pas que nous emigions le moins du monde l'influence d'une pareille feuille, mais l'indignation soulevée autour de nous par ses mensonges et ses infamies se communique à la presse et elle doit l'exprimer d'une manière énergique.

La sottise petite gazette s'est mise un beau matin à écrire les jolies choses qui suivent à l'adresse de la partie éclairée de nos compatriotes :

« Que le lecteur jete un coup d'œil sur l'histoire politique du pays, et il trouvera chez la classe instruite et éclairée de la population franco-canadienne un esprit conciliant et jaloux que nous avons peine à nous expliquer. Ainsi, nous l'avons vu, les canadiens instruits sont jaloux, ou pour dire le mot, sont malheu-

reux du bonheur ou de l'élévation de leurs compatriotes. Nous avons bien réfléchi à ce qui pouvait nous faire croire à ce vice; et ce vice, nous ne l'avons pas malheureusement trouvé naissant, mais nous l'avons, il y a déjà longtemps, trouvé existant chez la classe instruite de la population franco-canadienne. »

Peut-on insulter plus gratuitement tout un pays ! La *Gazette* nous cite à l'appui de ses assertions la conduite du journalisme en ce pays, nous dit qu'une partie de la presse française a voulu proscrire l'autre; ainsi, que la *Minerve* a prêché la proscription contre le *Canadien* de Québec, le *Populaire*, l'*Ami du Peuple* et l'*Aurore des Canadas*. Mais la *Minerve* n'a fait que son devoir en stigmatisant d'infamie les déflections et les trahisons de ces journaux. Voulez-vous qu'on approuve des feuilles, qui tendent à nous détruire, et qui servent nos ennemis ? Est-ce que dans tous les pays, les partis politiques n'ont pas le même esprit de conservation ? En Canada surtout, placée comme est notre population, au milieu des autres origines ne doit-elle pas être toujours unie, toujours vigilante, toujours sur le qui-vive ? Mais au lieu d'être un défaut, c'est une qualité que cette énergie atténue que l'on prend vis-à-vis des TRAHISSES.

Si nous nous arrêtons un peu là-dessus, c'est qu'on ne saurait trop détruire la tendance de ces opinions mises en circulation par les chercheurs de places, les *loose fish* du calibro de M. L. G. Duval, qui ne savent que ramper devant le pouvoir, le flatter, le cajoler, et qui ont toujours le mot de proscription à la bouche. Ces messieurs voudraient qu'on les laissât impunément insulter la majorité populaire dans ses chefs et dans ses principes, sans rien dire; ça serait par trop libéral.

Quant à la *Gazette des Trois-Rivières*, nous ne savons trop où elle prend qu'on ait jamais proscriit les Juges Paret et Bedard, M. Parent et l'honorable Louis Joseph Papineau. Il faut vraiment que M. Duval ait perdu la tête pour écrire ainsi, et pour dire encore :

« Dans la société comme dans les professions, les canadiens instruits se déclarent, se calomnient, et travaillent pour se perdre dans l'opinion publique. »

Ce qu'il y a d'heureux dans tout ceci, c'est que la *Gazette des Trois-Rivières*, au lieu de M. L. G. Duval, est si maladroit si indiscret, qu'il lui fait le désespoir de ceux mêmes qu'il veut servir. La correspondance suivante prouvera jusqu'à l'évidence que ce que nous avons dit de ce monsieur est bien vrai, trop vrai, et que l'on ne saurait trouver de gens plus souverainement méprisables.

En 1844, M. L. G. Duval, « gagnant sa vie honnêtement à l'aide de sa profession, sans être obligé de faire métier de déverser l'injure dans une *petite* Gazette ou autrement » avait une haute opinion de son ami, M. J. G. Barthe, comme on peut en juger. Voici ce qu'il écrivait à la *Minerve*. Ses convictions et son indignation étaient si profondes qu'il mit sa signature au bas. La postérité lui en saura gré, et M. Barthe aussi, sans doute.

M. L'Éditeur. — Puisqu'il est de fait notoire que le rédacteur de l'*Aurore*, J. G. BARTHE, est devenu étranger à toutes les convenances et à toutes les sagesse de la presse, je m'adresse à ce que quelques-unes de mes lettres écrites confidentiellement ne tueront pas de paraître dans l'*Aurore*. Je me crois d'ailleurs justifié de le supposer, puisqu'il n'a pas craint de le dire à ses amis des Trois-Rivières qui le répètent. M. L. G. Duval, chargé comme son agent et son beau frère et comme pour le récompenser de l'avoir fait président des sessions, de répandre toutes les sottises de l'*Aurore* de par la ville des Trois-Rivières, semble aussi avoir mission de répandre tous les mensonges qui émanent de la bouche de M. Barthe et qui n'ont pas reçu le caractère de la publicité par la voie de l'*Aurore*. C'est ainsi que cet individu a depuis quelque temps insinué faussement en cette ville que j'aurais écrit à M. Barthe des lettres dans lesquelles j'aurais demandé à ce dernier des recommandations à des situations sous le gouvernement. Je repousse cette imputation comme mensonge et je dis que pareille insinuation est une imposture digne de deux hautes furies. J'ai pu écrire à son égard, madame Barthe, sœur de la personne que j'ai épousée moi-même, des choses que je n'aurais jamais consenti à écrire à son époux, et je comptais sur sa discrétion comme sur son honneur, quand je les écrivais. Mais je me suis formellement vu, j'en ai adressé à M. Barthe pour en obtenir des secours de cette nature. Je vis honnêtement à l'aide de ma profession, sans être obligé de faire métier de déverser l'injure et le mensonge dans une *petite* gazette ou autrement. S'il prend donc fantaisie à M. Barthe d'arracher à son épouse les lettres qui sortent de ma plume, je lui permets de les publier.

Mais pour moi qui tiens à la main quelques-unes de ces lettres que je reçois de lui, je n'en dirai rien par respect pour lui. Si j'étais méchant, je pourrais bien pourtant raconter au public cette entrevue qu'il m'écrit il y a quelques mois avoir eu avec Son Excellence lord Metcalfe « qui l'avait fait demander », disait-il pour le consulter sur les affaires du pays et sur la crise ministérielle en particulier et pour lui offrir en même temps un portefeuille, qu'il aurait modestement refusé. » Je pourrais encore, si je le voulais, raconter d'autres choses aussi amusantes, mais je ne le ferai point et je vous dirai pourquoi en finissant. Je ne terminerais pourtant pas sans vous dire, pour l'édification du public, ce qui s'est passé entre les deux beaux frères quand il s'est agi de la place qu'occupe maintenant indigne ment M. Pacaud. Je veux parler de ce que M. Barthe disait quand il regrettait tant d'être dans la presque nécessité de céder aux pressantes sollicitations de M. Pacaud, comme étant son beau-frère, et de le recommander, lui (M. Barthe) qui savait si bien, disait-il, combien « il était peu propre à remplir les devoirs attachés à la charge. » Je veux encore parler du petit mensonge auquel M. Barthe a mis en recours pour justifier la nomination de M. Pacaud qu'il savait mauvaise, lorsqu'il dit que la place avait été offerte à d'autres qui l'avaient refusée et notamment à M. Polette, de cette ville. Voilà, quoiqu'il en soit, autant de faits dont je pourrais, si je le voulais, rendre le public confident et qui font peu d'honneur au mérite de l'un comme au caractère de l'autre. Voilà des faits connus de toute la ville des Trois-Rivières

qu'il qualifie de *Bourg pourri* parce qu'il y est détesté. Je soutiens ces faits comme vrais et les soutiens tellement que pour mettre les deux membres en état d'en demander aisément la preuve à qui de droit, j'ai bien voulu décliner mon nom. Je pourrais enfin, si je le voulais et si comme J. G. Barthe, je faisais profession de vomir le sarcasme et l'injure, raconter des choses encore plus éblouissantes, mais je ne le ferais point par pitié pour les deux beaux frères comme par dégoût pour le sujet.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur l'Éditeur, Votre dévoué serviteur, L. G. DUVAL.

Trois-Rivières, 10 Juin, 1844.

Lors de la nomination de M. Barthe à la place de Greffier de la Cour d'Appel, toute la presse du pays jeta les hauts cris. La *Minerve*, dit blâmer une aussi peu judicieuse nomination. La *Gazette des Trois-Rivières*, qui aime surtout les gens en place, défendit le fait accompli, et Louis GONZAGUE DEVAL, le même qui avait fait M. Barthe, si noir, si méchant, un *menteur*, un *homme étranger à toutes les convenances, perdu à tous les sentiments de l'honneur*, écrivait les éloges les plus pompeux, le *panégyrique* le plus brillant du nouveau Greffier de la Cour d'Appel. Il prodigue, cette fois, l'éloge à la *Minerve*, et exalte le caractère honorable, le talent, le mérite, le désintéressement, la constance, l'honnêteté, la loyauté, la grandeur d'âme, la magnanimité, la bravoure, l'indépendance, et toutes les autres qualités publiques et privées de son ancien ami et beau-frère, M. Barthe !

C'est tourner un peu brusquement la médaille. Voici l'article de la *Gazette des Trois-Rivières* du 26 novembre, 1846 : —

« La *Minerve* semble avoir encore souvenance de tous les déboires que J. G. Barthe, écri, lui a fait éprouver, lorsqu'il était le rédacteur de l'*Aurore des Canadas*. Elle les a trouvés si amers, qu'elle a peine à les oublier. Dernièrement encore nous avons lu dans cette feuille du 19 que la nomination de M. Barthe à la situation de greffier de la cour d'appel, « est non seulement impopulaire, mais ridicule et insultante. » Que l'on demande cependant à des hommes gens ce qu'est M. Barthe; et l'on vous répondra : M. Barthe est un jeune Canadien de talents, de mérite et de caractère qui a soutenu ses épreuves politiques non seulement avec beaucoup de talents, mais avec la loyauté la plus française. Mais convient-il de déverser l'injure sur un homme retiré sortant de la vie politique, quand l'on s'est d'ailleurs que cette feuille a souvent indignement outragé ce jeune Canadien, et toujours avec des vues peu honorables. Tout le monde conviendrait d'une chose, c'est que malgré toutes les injures et tous les outrages de la *Minerve*, M. Barthe avait fini par rebâtir la *Minerve* à ne pouvoir plus rien dire et à se retirer toute honteuse de la lutte, à un point tel que le parti de la *Minerve* fut forcé de céder, pour parler M. Barthe, une nouvelle feuille sous le titre du *Charivari*, le plus dédaignant de tous les journaux français qui aient jamais paru, sans même excepter la *Minerve*; mais les auteurs de cette sale production eurent le sort qu'ils méritaient, une existence de quelques jours. De grâces, messieurs les rédacteurs de la *Minerve*, ne dites pas de mal des franco-canadiens, nous vous l'avons déjà dit; ne dites pas, disons-nous, de mal des franco-canadiens surtout qui ont plus de patriotisme, de talents et de mérite qu'on n'en trouve dans tous les coins du bureau de la *Minerve*. Parlez-nous, tant que vous voudrez, de la nomination de M. Bowen comme juge du district de Gaspé, et vous n'en direz jamais assez; mais ne vous montrez pas à chaque instant envieux et jaloux de la prospérité d'un jeune canadien qui ne doit d'être et de son bonheur qu'à son propre mérite. Nous voudrions voir des milliers de canadiens du mérite et du caractère de M. Barthe, et la cause canadienne ne serait pas dans l'état où elle l'est aujourd'hui par suite de l'esprit de haine, d'envie et de jalousie, qui existe parmi les canadiens instruits.

Le public connaît maintenant M. L. G. Duval, et le gouvernement la valeur de ses amis politiques. M. VIGAR ne devrait pas négliger un si beau talent que celui de M. Duval. Il mérite d'être promu au grade de Rédacteur en chef de l'*Aurore des Canadas*. Ça serait une digne récompense pour un si grand dévouement et un moyen de ramener à la vie un journal qui se meurt, malgré tous les interminables paragraphes de l'ex-président du Conseil, ses *faux arguments* auxquels on n'a pu encore répondre, et cette Chronique mirabolante mystérieuse, fantastique, fantasmagorique, si spirituelle, si aimable et si pittoresque qui fait un digne pendant aux articles de l'auteur de la *Crise Ministérielle*.

L'ÉDUCATION ET LES ÉTÉIGNOIRS.

Nonobstant les intrigues et les menées de quelques esprits mécontents et malintentionnés, nous apprenons avec une vive satisfaction que la loi d'éducation élémentaire rencontre dans toute l'étendue du Bas-Canada, beaucoup de sympathie et de bonne volonté chez le peuple. Grâce à l'énergie, aux efforts des bons citoyens la déroute, la défaite complète de ces misérables *étéignoirs* qui voulaient tenir les populations dans les ténèbres de l'ignorance, afin de pouvoir les mieux exploiter, est désormais un fait accompli. Nous nous félicitons d'autant plus des immenses bienfaits qui doivent résulter d'un pareil état de choses, que les dangers, qui menaçaient nos compatriotes d'origine française, s'ils avaient refusé ces bienfaits étaient plus grands. Malgré tous les malheurs qui ont frappé notre pays depuis quelques années, nous croyons que la providence nous garde encore de meilleurs jours. L'accroissement prodigieux de notre population, qui en 1763, ne s'élevait qu'à 76,275 âmes et qui aujourd'hui a atteint le chiffre de 600,000, justifie nos espérances. Mais si nous grandissons numériquement, il n'y a que l'intelligence et l'éducation qui puisse faire de nous un peuple fort.

Le devoir de la partie éclairée de la population de travailler à la régénération du peuple canadien par l'éducation, est pressant et impérieux. Il faut rivaliser de lumières, de connaissances et d'industrie avec la race anglo-saxonne qui nous entoure. Il faut non-seulement que le peuple s'instruise, mais il faut encore qu'il s'instruise promptement. Le temps est gros d'avenir.

* Voyez la *Revue* : vol ter Nos. 8, 13, 16, 22, 23 et 32; Vol. 2e Nos. 2, 6, 9 et 13; vol. 3e Nos. 4, 7, 2 bis, 10, 13, 19, 20, et 23.